



<b>26/02/2025</b>	<b>Date limite d'envoi au rectorat par les chefs d'établissements des tableaux (imprimés annexes)</b> recensant : - annexe 1 : enseignants voyant leur service réduit ou supprimé - annexe 2 : services vacants ou susceptibles de l'être - annexe 3 : déclaration d'intention de cessation de fonctions
<b>20/03/2025</b>	Publication par le rectorat de la liste des services à pourvoir
<b>22/04/25</b>	<b>Date limite de dépôt des dossiers individuels de candidatures (annexe 4 et 5)</b> au Rectorat, service DPEP 2 et information des chefs d'établissements par les intéressés
<b>À compter du 22/04/2025</b>	Envoi par le Rectorat des candidatures aux chefs d'établissements pour avis
<b>03/05/25</b>	Date limite pour le <b>retour des avis des chefs d'établissements</b>
<b>03/05/2025</b>	<b>Possibilité d'annulation de demande de mutation</b>
<b>Le 12 ou 13/06/2025</b>	<b>C.C.M.D relative au mouvement des enseignants du privé</b>
<b>Après la CCMD – courant --juin 2025</b>	Envoi par le rectorat des candidatures retenues, classées par ordre de priorité, aux chefs d'établissements
<b>Date d'envoi + 15 jours</b>	Date limite de retour des chefs d'établissements
<b>03 ou 04/07/2025</b>	<b>CCMD – Proposition d'affectation des stagiaires et des suppléants</b>
<b>01/09/25</b>	Nomination des maîtres, avec effet administratif et financier à la date de la rentrée scolaire d'août 2025.